

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2015-094/PR/MEFCI portant approbation et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'Exercice 2015 du Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED).

n° 2015-094/PR/MEFCI

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication  
4 février 2015

Numéro JO  
n° 3 du 15/02/2015

Date du numéro  
15 février 2015

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

**VU** La Loi n°12/AN/98/4ème L portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Économie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

**VU** Le Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'Économie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial  
**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE fixant les attributions des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2008-0064/PRE modifiant le décret n°2007-0117/PRE/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et Fonds de Garantie des Prêts du 04 mars 2008

**VU** Le Décret n°2003-0034/PR/MEF portant transfert du Passif et Changement des Liquidateurs

**VU** Le Décret n°2010-0216/PR/MPICRP portant modification et complétant le décret n°2008-0064/PRE

**VU** Le Procès verbal du Conseil d'Administration 23 Décembre 2014

**VU** La Délibération n°1 du Conseil d'Administration du 23 Décembre 2014. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Janvier 2015.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Est approuvé le projet du Budget du Fonds de Développement Economique de Djibouti pour l'exercice 2015 conformément à la délibération n°1 du Conseil d'Administration.

---

**Article 2**

Est arrêté comme suit le projet de Budget du FDED pour l'exercice 2015

---

– Les Produits :.....	422 352 742 FDJ– Les
charges :.....	326 574 000 FDJ– Résultat Prévisionnel
:.....	95.778.742 FDJ

**Article 3**

Le Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie est chargé de la bonne exécution de cet arrêté.

---

**Article 4**

L'arrêté sera enregistré et publié dans le journal officiel selon la procédure habituelle.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**